



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA GIRONDE**

SERVICE DES PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

SAINT JEAN D'ILLAC

Une enquête publique sera ouverte sur la demande formulée par M. le Gérant de la Société VOILA en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter la capacité du centre de transit et de tri de déchets 4751, route de Pierroton lieu-dit les Cantines à SAINT JEAN D'ILLAC. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au pétitionnaire.

Pendant l'enquête qui se déroulera **du 2 octobre 2017 au 31 octobre 2017 inclus**, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé à la mairie de SAINT JEAN D'ILLAC où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations pourront également être adressées :

- par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT JEAN D'ILLAC .
- par mail à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : ddtm-spe1@girond.gouv.fr. Ces observations seront consultables sur le site internet de la Préfecture de la Gironde pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie (service urbanisme ou Hôtel de Ville), pendant la durée de l'enquête, les :

- **lundi 2 octobre de 14 heures à 17 heures** (jour d'ouverture de l'enquête) :
au service urbanisme, site l'uZZine"176, impasse du Forestier.
- **samedi 7 octobre de 10 heures à 12 heures** :
à l'Hôtel de Ville, Esplanade Pierre Favre - 120 avenue du Las
- **le mercredi 11 octobre de 8 heures 30 à 12 heures** :
au service urbanisme, site l'uZZine"176, impasse du Forestier.
- **le jeudi 19 octobre de 14 heures à 17 heures** :
au service urbanisme, site l'uZZine"176, impasse du Forestier.
- **le mardi 31 octobre de 14 heures à 17 heures** (jour de clôture de l'enquête) :
au service urbanisme, site l'uZZine"176, impasse du Forestier.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde www.girond.gouv.fr – rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques ».

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité administrative – Accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

À la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de SAINT JEAN D'ILLAC, à la DDTM et sur le site internet de la préfecture : www.girond.gouv.fr/Publications/Publications-Légales

Le Préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.
